



3^{ème} année de licence Droit

Présentation des cours obligatoires et optionnels
Semestres 5 et 6

Semestre 5

Cours obligatoire

LES LIBERTÉS ÉCONOMIQUES AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE

Cours d'Hélène TOURARD

Cours obligatoire pour : UE1 UE2 UE3 UE4 UE5

Il s'agit d'avoir une première approche du marché intérieur de l'Union européenne par le biais de l'étude des deux principales libertés de circulation : la libre circulation des personnes et la libre circulation des marchandises. Le cours correspond donc à l'étude des règles établies par l'UE pour garantir ces libertés et du contrôle de leur respect par la Cour de justice de l'Union européenne.

Cours optionnels

DROIT DU TRAVAIL 1

Cours de Cécile CASEAU-ROCHE

Cours optionnel pour : UE1 UE2 UE3 UE4 UE5

Le droit du travail est sous les feux de l'actualité ! Le cours fera une actualisation en direct de cette actualité ! L'introduction sera consacrée aux sources du droit du travail en mettant l'accent sur le projet d'ordonnance qui sera en cours d'adoption pour bien comprendre l'articulation entre les sources. Une grande partie du cours sera ensuite consacrée à l'étude du contrat de travail. Sont ainsi abordées les questions de la formation du contrat de travail, des obligations nées du contrat de travail, des événements venant perturber l'exécution comme la maladie, la maternité, mais aussi la modification du contrat. Sera ensuite traitée une question essentielle en pratique : la rupture du contrat de travail, en particulier le licenciement, la rupture conventionnelle et la prise d'acte de rupture. La dernière partie du cours portera sur le statut professionnel du salarié ; sont ainsi traitées les questions intimement liées du temps de travail et de la rémunération. Chemin faisant, des thèmes d'actualité seront intégrés, comme ceux des discriminations ou des libertés individuelles du salarié.

CONTRATS SPÉCIAUX

Cours de Christelle COUTANT-LAPALUS

Cours optionnel pour : UE1 UE2 UE3 UE4 UE5

Ce cours est le prolongement naturel de l'enseignement dédié en L2 au droit des contrats et, de fait, il permet de revenir sur un certain nombre de ses concepts de base.

Il est surtout l'occasion d'étudier le particularisme de contrats fondamentaux comme les contrats de vente, d'entreprise, de bail, de mandat et de prêt, et ce faisant de découvrir l'enchevêtrement des sources juridiques.

DROIT INTERNATIONAL PUBLIC 1

Cours d'Hélène TOURARD et Pierre-Yves CONDE

Cours optionnel pour : UE1 UE2 UE3 UE4 UE5

Ce cours de 33h présente le droit international dans ce qu'il a de plus surprenant pour des étudiants ne connaissant que le droit national : dans ses aspects formels et procéduraux.

Ne procédant pas de la puissance d'un État, le droit international n'est pas fondé sur un rapport de domination, comme entre chaque État et sa population. Il procède des relations entre États et se fonde sur un rapport d'égalité, entre les États souverains. Sa source par excellence n'est donc pas la loi, qu'un

pouvoir impose unilatéralement à ses sujets, mais le traité, forme exemplaire du pacte, avec ses engagements librement consentis. Enfin, les États prétendent souvent se faire justice eux-mêmes : la compétence du juge international est d'ordinaire fondée sur leur consentement. Le droit international ne régit pourtant pas seulement les relations entre États ; au contraire, il pénètre tous les domaines du droit, par exemple à travers les traités relatifs aux droits de l'homme. Et qu'entre États la justice relève d'abord de la "justice privée" ne signifie pas que n'existe aucune justice internationale.

Le cours porte donc d'abord les sources du droit international, qu'aucun juriste ne peut plus ignorer tant elles irriguent tous les domaines du droit, et sur son application par les principaux tribunaux et cours internationales, dont les décisions font souvent autorité pour qui cherche à connaître les règles du droit international.

Dans le cadre du cours sera organisé un concours de plaidoirie.

DROIT DES SOCIÉTÉS 1
Cours de Lucie WATRIN

Cours optionnel pour : UE1 UE2 UE3 UE4 UE5

Le premier semestre de droit des sociétés porte sur les principes essentiels de la matière. Sont ainsi traités le contrat de société, sa personnalité morale, les formalités de sa constitution, ses différents organes, ses règles de fonctionnement, le régime de sa disparition (dissolution et liquidation) et les règles qui gouvernent ses mutations (transformation, fusion, modification des statuts...).

PROCÉDURE CIVILE
Cours de Nicolas GERBAY

Cours optionnel pour : UE1 UE2 UE3 UE4 UE5

Droit sanctionnateur, la procédure civile a vocation à mettre en œuvre le droit substantiel. Sans de solides connaissances de procédure, le droit est infirme car il ne peut se réaliser efficacement devant les tribunaux. Le cours a donc pour objet d'appréhender les grandes notions de procédure civile que sont : la théorie de l'action, celle de la compétence, et de l'instance.

CONTENTIEUX ADMINISTRATIF
Cours d'Yan LAIDIÉ

Cours optionnel pour : UE1 UE2 UE3 UE4 UE5

Le cours de contentieux administratif a pour objet l'étude de la juridiction administrative et du procès administratif. Après la présentation de l'ordre juridictionnel administratif, sont abordées les différentes étapes du procès, depuis le dépôt de la requête (intérêt pour agir, règles de recevabilité) jusqu'au jugement, en passant par la phase d'instruction et celle de l'audience publique. L'accent est mis sur les évolutions récentes de cette matière, en raison de la nécessité de s'adapter au contentieux de masse et de l'influence de la Convention européenne des droits de l'homme.

VIE POLITIQUE FRANÇAISE
Cours d'Alexandra GOUJON

Cours optionnel pour : UE1 UE2 UE3 UE4 UE5

Cet enseignement propose une étude des principaux acteurs de la vie politique française (élites gouvernantes, partis politiques, syndicats, médias) puis se concentre sur les comportements politiques des Français (attitudes à l'égard de la politique, facteurs explicatifs du vote, rôle du militantisme et de l'action collective...) avant de traiter de la dimension locale de la politique (avec la perspective des élections municipales de 2020) et de l'impact de l'Europe sur la vie politique française (principaux enseignements des élections européennes de 2019). Le cours présente également une analyse des élections de 2017 (présidentielle, législatives) avec leurs prolongements (présidence Macron, nouveau système partisan, mouvement des Gilets jaunes).

DROIT DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Cours de Bernard QUIRINY

Cours optionnel pour : UE1 UE2 UE3 UE4 UE5

Ce cours de droit des collectivités vise à fournir un panorama du droit français de la décentralisation. Il évoque successivement : - Les principes constitutionnels applicables aux collectivités ; - le statut des élus locaux ; - les organes des collectivités ; - la démocratie locale et la place du citoyen dans l'administration des collectivités (référendums locaux, etc.) ; - la question de la répartition des compétences entre collectivités et avec l'Etat ; - l'émiettement communal et ses solutions : communes nouvelles, intercommunalités ; - l'avènement des métropoles.

Ce cours, qui mobilise les connaissances acquises en L1 (droit constitutionnel) et L2 (droit administratif), est particulièrement approprié aux étudiants qui se destinent au droit public. Il peut cependant intéresser tous ceux qui veulent comprendre les aspects juridiques du "mille-feuilles territorial", ainsi que les enjeux profondément politiques des réformes de l'organisation territoriale en cours depuis le début des années 2000.

DROIT FISCAL GÉNÉRAL

Cours de Cécile CHAUSSARD

Cours optionnel pour : UE1 UE2 UE3 UE4 UE5

Ce cours a pour objectif de permettre aux étudiants de maîtriser les principes fondamentaux du droit fiscal. Il s'agira d'abord de mieux comprendre son objet, en étudiant la notion d'impôt et l'opération d'imposition, puis de présenter ses sources. La deuxième partie du cours consistera dans l'étude des principaux régimes d'imposition, en particulier les impôts d'État concernant les revenus, la valeur ajoutée et le patrimoine.

ANALYSE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Cours de Dominique ANDOLFATTO

Cours optionnel pour : UE1 UE2 UE3 UE4 UE5

Les politiques publiques sont les actions conduites par les autorités politico-administratives (c'est-à-dire les gouvernements, les collectivités territoriales, des structures para-publiques, l'Europe...), associées le plus souvent à des partenaires (les milieux professionnels, les partenaires sociaux, les entreprises – par exemple EDF dans le domaine de l'énergie –, les groupes d'intérêts...), pour traiter une situation ressentie comme problématique dans tel secteur. Il existe donc un besoin de mesures spécifiques dans ce secteur : on parlera, par exemple, de la politique agricole, de la politique sanitaire ou sociale, de la politique, de la politique de défense.... L'étude ou l'analyse de la façon dont sont élaborées ces politiques permet d'appréhender concrètement l'Etat en action et de mesurer les résultats de cette action. Plus globalement, il s'agit d'appréhender comment des "faits" deviennent des problèmes publics (et sont donc pris en charge par la collectivité), après que les médias ou les partis s'en soient emparés.

Le cours se structure en 8 chapitres : 1. Les transformations historiques de l'Etat et de l'action publique ; 2. Les séquences de l'action publique ; 3. La construction et la mise sur agenda de l'action publique ; 4. Qui décide et comment est mise en œuvre la décision publique ? ; 5. Les acteurs de l'action publique et leurs ressources ; 6. Le rôle des hauts-fonctionnaires et des élus ; 7. Le rôle des groupes d'intérêt ; 8. Le rôle des experts et l'évaluation de l'action publique.

RÉGIME DE L'OBLIGATION

Cours de Jean-François HAMELIN

Cours optionnel pour : UE1 UE2 UE3 UE4 UE5

Le cours de régime général de l'obligation prolonge le cours de droit des obligations de licence 2. Il s'intéresse à la vie de l'obligation, quelle que soit sa source (contractuelle ou délictuelle), c'est-à-dire à sa transmission, son extinction, et à ses modalités. L'ordonnance du 10 février 2016 réformant, à partir du 1^{er} octobre 2016, le droit des obligations sera au cœur de l'enseignement ainsi que la loi de ratification du

20 avril 2018. Relativement technique, ce cours permet de maîtriser les opérations juridiques complexes (cession de créance, délégation, compensation, solidarité...) qui sont couramment utilisées dans les relations économiques. La matière s'adresse aux étudiants qui souhaitent poursuivre leur cursus en droit des affaires ou droit du patrimoine. Par ailleurs, cette matière est indispensable aux étudiants souhaitant présenter l'examen d'entrée à l'école du barreau (CRFPA).

HISTOIRE DE L'IDÉE EUROPÉENNE

Cours d'Alexandre JEANNIN

Cours optionnel pour : UE1 UE2 UE3 UE4 UE5

Il ne s'agira pas de détailler les différentes étapes de la construction européenne au XXe siècle mais de nous interroger sur l'émergence de l'idée même d'Europe. Avant d'être une communauté politique ou une puissance diplomatique, l'Europe a tout d'abord été une réalité culturelle balbutiante. Réalité qui ne va pas de soi, la notion d'Europe est diversement appréciée par les Grecs, les Romains ou les diplomates du XIXe siècle. À chaque période - de l'antiquité au XXe siècle - correspond une conception de l'Europe différente qui s'appuie néanmoins sur l'héritage du passé, amenant à une idée d'Europe à la fois riche et contradictoire. En suivant un plan chronologique, seront notamment abordés les multiples projets de paix universels, les fondements d'un droit commun ou encore les mythes européens. La matière a l'avantage d'embrasser de nombreux aspects culturels, historiques, juridiques et institutionnels – éléments de connaissance qui peuvent s'avérer utiles pour finaliser une formation en Licence.

Bibliographie :

Europes, de l'Antiquité au XX^e siècle, anthologie critique et commentée, par Y. HERSANT et F. DURAND-BOGAERT, Paris, Laffont, 2000.

MINEURE

Cours optionnel pour : UE1 UE2 UE3 UE4 UE5

Consulter le livret des UE d'ouverture sur le site de l'ufr : <http://ufr-juridique-economique.u-bourgogne.fr/> dans la rubrique Scolarité/Emploi du temps.

PRÉPROFESSIONNALISATION

Cours optionnel pour : UE1 UE2 UE3 UE4 UE5

Le dispositif de préprofessionnalisation aux métiers de l'éducation et de la formation (Prépro MEF) s'adresse aux étudiants de licence qui envisagent une carrière dans l'enseignement, l'éducation ou la formation. Il permet la découverte du monde éducatif et donne des enseignements de base en cohérence avec les contenus des masters enseignement proposés à l'uB.

Il se déroule sur deux années de licence, en L2 (Prépro MEF1) et L3 (Prépro MEF2).

→ Prépro MEF1 : 44h de cours + un stage d'une semaine

→ Prépro MEF2 : 30h de cours + un stage d'une semaine

INSCRIPTIONS : Mi-septembre au bureau Prépro MEF auprès de Chantal MASSON - Bâtiment Sciences Gabriel, aile sud, bureau R20B

Semestre 6

Cours obligatoire

OUTILS D'INSERTION PROFESSIONNELLE

Cours optionnel pour : UE1 UE2 UE3 UE4 UE5

Comprendre et utiliser efficacement les synergies entre parcours- compétences et objectif professionnel pour valoriser son CV, préparer ses entretiens et optimiser ses chances de réussite et d'insertion.

La séance d'évaluation est une mise en pratique qui permet de vérifier la compréhension et de manipuler précisément les concepts rencontrés et explicités.

Cours optionnels

LIBERTÉS PUBLIQUES

Cours de Patrick CHARLOT

Cours optionnel pour : UE1 UE2 UE3 UE4 UE5

Le cours portera sur la théorie générale des libertés publiques et sur le régime des libertés.

SÛRETÉS ET GARANTIES

Cours de Valérie WITTMANN

Cours optionnel pour : UE1 UE2 UE3 UE4 UE5

Le droit des sûretés et des garanties est une branche importante du droit civil qui entretient des liens étroits avec le droit des obligations et le droit des biens étudiés en première et deuxième année de licence. Il s'agit aussi d'une discipline transversale qui intéresse outre le droit civil, notamment le droit des professionnels et le droit des consommateurs. Les sûretés sont essentielles dans le monde actuel en raison de l'importance du crédit qu'elles permettent d'assurer. Elles interagissent également de façon importante avec le droit des procédures collectives. Ce cours a pour objet de présenter les deux grands types de sûretés que sont les sûretés personnelles (et essentiellement le cautionnement) et les sûretés réelles (gage, hypothèque...).

DROIT DES SOCIÉTÉS 2

Cours de Jean-François HAMELIN

Cours optionnel pour : UE1 UE2 UE3 UE4 UE5

Le droit spécial des sociétés a pour objet d'exposer les différents types de sociétés, civiles et commerciales : sociétés civiles, sociétés en nom collectif, sociétés en commandite, sociétés anonymes, sociétés par actions simplifiées, sociétés à responsabilité limitée. L'étude porte sur les organes de ces sociétés et leurs pouvoirs, mais aussi sur les droits et obligations des associés. Une partie du cours aura également pour objet l'étude des parts sociales et les actions détenues par les associés et leur cession. Une place sera réservée aux opérations de restructuration (fusion, transformation...). L'approche ne sera pas seulement juridique, mais aussi économique et sociologique.

DROIT DU TRAVAIL 2

Cours de David JACOTOT

Cours optionnel pour : UE1 UE2 UE3 UE4 UE5

Seront étudiées les relations collectives du travail. Il s'agira de traiter de différents thèmes : la grève ; les institutions représentatives du personnel (pluralité d'institutions ; les élections professionnelles, et surtout le rôle, les attributions de chaque institution) ; les syndicats (la liberté syndicale ; la représentativité des

syndicats ; le rôle d'un syndicat) ; enfin, les conventions collectives (formation ; les différentes catégories de convention ; l'applicabilité desdites convention ; leur articulation avec le contrat de travail et le code du même nom).

DROIT INTERNATIONAL PUBLIC 2
Cours de Hélène TOURARD et Pierre-Yves CONDE

Cours optionnel pour : UE1 UE2 UE3 UE4 UE5
Alors que le cours DIP I porte sur les aspects formels et procéduraux du droit international, le cours DIP II porte sur certains de ses aspects substantiels et s'organise en deux parties.

La première partie porte sur le sujet primaire du droit international qu'est l'État territorial souverain et sur ces sujets dérivés que sont les organisations internationales. On étudiera l'État territorial et les OI sous l'angle de leur création, de personnalité internationale et de leur responsabilité internationale. La deuxième partie du cours portera sur les choses en rapport avec les sujets du droit international. On étudiera principalement le droit de la mer, tant du point de vue de l'extension de la souveraineté des États à de vastes espaces maritimes (mer territoriale, plateau continental, zone économique exclusive) et à leurs ressources naturelles que du point de vue des espaces maritimes communs (haute mer, fond des mers). On évoquera aussi le droit du dérèglement climatique, qui croise à plusieurs titres le droit de la mer.

Le cours de DIP II faisant suite au cours de DIP I, il est plutôt recommandé d'avoir suivi le premier avant de suivre le second. Cependant, les étudiants peuvent tout à fait s'inscrire en DIP II sans avoir suivi DIP I : il est alors conseillé de prendre contact avec les enseignants avant le début du cours pour qu'ils puissent leur indiquer les éléments essentiels à apprendre (essentiellement sur l'Art. 8 §1 St. CIJ et sur la CIJ).

Comme pour le cours de DIP I, un concours de plaidoirie et, a priori, une conférence seront organisés dans le cadre du cours.

FINANCES LOCALES
Cours d'Anne-Laure VALEMBOIS

Cours optionnel pour : UE1 UE2 UE3 UE4 UE5

Le cours de finances locales a pour ambition de rendre accessibles les enjeux politiques qui existent au niveau local en France, en tant qu'ils se traduisent nécessairement sur les plans budgétaire et financier. Ce cours s'articule en trois parties. La première est consacrée à l'étude des grands principes constitutionnels qui protègent l'autonomie financière des collectivités territoriales et, par voie de conséquence, leur libre administration. La deuxième présente les recettes et les dépenses des collectivités territoriales. La troisième partie est relative au budget des collectivités territoriales, et plus précisément aux grands principes budgétaires et comptables, à l'élaboration, à l'exécution puis au contrôle des budgets locaux.

Ce cours s'inscrit logiquement dans la continuité du cours de droit des collectivités territoriales, même s'il peut être suivi indépendamment de celui-ci. Il a vocation à être choisi par les étudiants qui souhaitent se spécialiser en Master 1 de droit public, et notamment en parcours "Droit public et Territoires", puis postuler à l'un des Master 2 de l'Institut des territoires de l'Université de Bourgogne.

PROCÉDURE CIVILE
Cours de Nicolas GERBAY

Cours optionnel pour : UE1 UE2 UE3 UE4 UE5

Le deuxième semestre du cours de procédure civile appréhendera la théorie des voies de recours autour de la distinction entre les voies de recours ordinaires et extraordinaires. Une large place sera préalablement accordée aux procédures spécifiques (procédures présidentielles, procédures devant les juridictions spécialisées...). Il s'agira notamment de compléter l'enseignement du premier semestre par l'apport de considérations plus pratiques.

DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

Cours de Philippe JUEN

Cours optionnel pour : UE1 UE2 UE3 UE4 UE5

Le droit de l'environnement est un droit relativement récent mais il est devenu aujourd'hui un composant essentiel des connaissances que doit intégrer le juriste. C'est le cas déjà pour le juriste de droit public, puisqu'il s'agit avant tout d'une construction normative émanant et mise en œuvre par la sphère publique ; c'est le cas aussi, de plus en plus, pour le juriste de droit privé tant les entreprises sont aujourd'hui contraintes dans leur action par des règles environnementales spécifiques qui impactent les modes de production, les échanges commerciaux, ou encore le régime fiscal. De fait, le droit de l'environnement est peut-être le droit le plus transversal de la matière juridique : il tient d'abord son rang tant en droit administratif qu'en droit civil ; il couvre ensuite la hiérarchie des normes, du niveau international au niveau local en passant par les niveaux communautaire et étatique ; il est enfin en constantes évolution et progression, à mesure des avancées sociales, scientifiques et techniques.

Le cours de Licence 3 représente ainsi une première approche du droit de l'environnement, approche qui se veut justement transversale afin de permettre ensuite aux étudiants d'utiliser et d'approfondir ces connaissances dans leurs futurs domaines de spécialisation. Il s'agira donc surtout d'assurer une maîtrise générale des différents principes, normes, institutions et modèles juridiques dédiés, tout en s'appuyant sur des illustrations tirées des grandes politiques environnementales de lutte contre les pollutions et reflétant les enjeux les plus actuels.

PROJET PERSONNEL ÉTUDIANT

Cours de Florence MONNIER

Cours optionnel pour : UE1 UE2 UE3 UE4 UE5

L'année de L3 est une étape clé dans la construction des choix d'orientation. Le projet personnel étudiant permet de se confronter à la réalité d'un métier, d'un projet, en utilisant une méthodologie déclinée par l'enseignante.

La note prendra principalement en compte, l'aptitude au respect des consignes, la conduite de la tâche réalisée ainsi que les qualités de synthèse, de rédaction et les capacités à identifier ses besoins pour mener à bien son objectif.

CYCLE CONFÉRENCES DES MÉTIERS

Cours optionnel pour : UE1 UE2 UE3 UE4 UE5

Le droit est classiquement enseigné par « matières » : droit civil, le droit commercial, droit administratif, droit constitutionnel, histoire du droit, etc.

Les conférences métiers ont pour objet de présenter les « métiers du droit » et les diplômes qui mènent à ces métiers. Ainsi des professionnels (avocats, notaires, magistrats, huissiers, juristes d'entreprise...) expliqueront ce qu'ils font au quotidien (la vie du droit selon eux), exposeront les raisons de leur choix (pourquoi tel métier et pas un autre ?) et les perspectives d'évolution de leur métier. Ce sera également l'occasion de montrer les liens étroits noués entre la faculté de droit et les praticiens du droit.

Plusieurs conférences métiers se succéderont : « les métiers de la justice », « les métiers du droit des affaires » et les « métiers du droit public ».

A cela s'ajoute un forum qui concerne « les métiers des fonctions publiques ». Des représentants des impôts, de la DIRECCTE (consommation, fraude, emploi...), des armées (terre, mer, air, gendarmerie), etc. recevront les étudiants individuellement ou en petit nombre. Ils insisteront sur la grande diversité des métiers, l'accès et la carrière.

RAPPORT DE STAGE
Sous la direction de Caroline BUGNON

Cours optionnel pour : UE1 UE2 UE3 UE4 UE5

Indications sur les conditions du stage et son déroulement

- ◆ Convention de stage en **un exemplaire** :
 - à remplir par l'étudiant ;
 - à faire signer par le maître de stage ;
 - à transmettre au secrétariat pour obtenir la signature des responsables de l'UFR (vice-doyen aux relations professionnelles et à la communication + doyen de l'UFR).
- ◆ Structure d'accueil : association, société, avocat, juridiction, collectivité territoriale, *etc.* ; la seule condition posée est la dimension juridique du stage, qui peut être moindre mais pas absente, sauf projet professionnel particulier (gendarmerie, *etc.*).
- ◆ Durée du stage :
 - Durée souhaitable : 5 jours au moins ;
 - Durée minimale : 3 ou 4 jours en fonction de l'intérêt du stage.
- ◆ Période de stage : pendant les vacances du premier ou du second semestre, à moins que le stage soit compatible avec les horaires d'enseignement à la fac.
- ◆ Date de remise du rapport : le plus tôt possible après la fin du stage, date butoir le communiqué plus tard.
- ◆ Destinataire du rapport : vice-doyen aux relations professionnelles et à la communication : caroline.bugnon@u-bourgogne.fr + copie au secrétariat : secretariat.droit.licence@u-bourgogne.fr
- ◆ Format de remise du rapport : voie électronique

Indications sur le contenu du rapport de stage

Introduction :

- Lieu de stage (description : activité ; structure *etc.*)
- Durée du stage
- Objet du stage (découverte ; opérationnel...)
- Obtention du stage (candidature spontanée, réseau familial ou professionnel, *etc.*)

I – Ce que vous avez fait ou vu

Lister de manière exhaustive que ce soit « du vu ou fait » relevant de la matière juridique ou non (rencontre de clients, *etc.*).

II – Les apports du stage

- Utile pour choisir un M1/M2 ? Oui ou non, pourquoi ?
- Utile pour s'orienter vers un « métier du droit » ? Oui ou non, pourquoi ? Hésitations, pourquoi ? Lequel, pourquoi ?
- Compétences acquises, qu'elles relèvent du droit (par exemple, capacité à rédiger une note, un acte, *etc.*) ou qu'elles soient transversales (utilisation de logiciels spécifiques, organisation de rendez-vous, identification des besoins d'un client, d'un collaborateur, *etc.*).

NB : le rapport doit représenter environ quatre pages dactylographiées ; cette taille peut varier en fonction de la durée du stage.

HISTOIRE DU DROIT SOCIAL
Cours d'Alexis MAGES

Cours optionnel pour : UE1 UE2 UE3 UE4 UE5

Le cours d'histoire du droit social s'adresse à tous les étudiants désireux d'acquérir une vision globale des relations de travail. Dans cette optique, seront abordées aussi bien les relations individuelles que collectives de travail dans une perspective juridico-historique. L'on s'attachera ainsi à faire la genèse d'institutions comme le contrat de travail, la grève, les syndicats, le licenciement... du 19^{ème} siècle

jusqu'aux années 1980-1990. Ce cours sera particulièrement utile à toutes celles et tous ceux qui souhaiteraient tenter les concours de l'inspection du travail ou qui voudraient poursuivre en M1 ou M2 Droit social. Plus généralement, ce cours permettra aussi de mieux comprendre les débats actuels autour de la réforme du droit du travail.

HISTOIRE DE LA JUSTICE ET DES INSTITUTIONS JUDICIAIRES

Cours d'Anne ULRICH

Cours optionnel pour : UE1 UE2 UE3 UE4 UE5

La justice est la fonction essentielle du droit en même temps que sa source primordiale. Les rapports fondamentaux qu'entretiennent justice et droit s'observent depuis l'origine de toute société humaine. Dans le processus de formation d'une société organisée, la question centrale de l'autorité légitime (sa naissance, son développement, la façon dont elle s'impose) est toujours liée à la justice : une autorité n'est légitime que si elle est exercée conformément à l'idée de justice.

La notion de justice revêt de nombreuses significations et ses applications pratiques ont pu prendre, en fonction des temps et des lieux, des formes très diverses. Aujourd'hui encore, si elle renvoie surtout aux structures et à l'activité des juridictions, les mouvements de déjudiciarisation et de rejudiciarisation montrent que rien ne reste figé en la matière. Par ailleurs, les rapports entre justice, jurisprudence et droit sont sources continues de réflexion pour les juristes quelles que soient leurs spécialités. Le regard historique sur la justice permet cependant de constater la permanence et la récurrence de questions essentielles, de la Rome antique au XIX^e siècle : la justice s'analyse à travers les trois axes que sont le pouvoir légitime de juger, les règles de forme auxquelles il est astreint et les règles de fond qui dictent sa décision.

Même si certaines notions seront familières à ceux qui ont suivi l'enseignement d'histoire du droit pénal, ce cours s'adresse à tous les étudiants quelles que soient les options choisies en L2. Il sera particulièrement utile à ceux qui se destinent aux concours administratifs (dans lesquels l'épreuve de culture générale tient une place essentielle), aux professions judiciaires ou parajudiciaires, et/ou à suivre un Master mention Justice, procès et procédures (M1 Carrières judiciaires – M2 Droit processuel).

DROIT DE LA CONSOMMATION

Cours de Guillaume BUSSEUIL

Cours optionnel pour : UE1 UE2 UE3 UE4 UE5
Se renseigner auprès de l'enseignant.

DROIT DE LA PEINE

Cours d'Aurélié CAPPELLO

Cours optionnel pour : UE1 UE2 UE3 UE4 UE5
Le cours de droit de la peine a pour objet de compléter les cours de droit pénal général et procédure pénale afin de donner une vision générale de la matière pénale et de tenir compte des programmes des différents concours et examens susceptibles d'intéresser les étudiants en droit (ENM, CRFPA...). Dans ce cadre, il s'oriente autour de trois grands thèmes. Il s'agit, tout d'abord, de définir la notion de « peine », notamment en la distinguant de notions voisines telles que les mesures de sûreté ou les sanctions administratives. Il s'agit, ensuite, de déterminer les fonctions de la peine aussi bien sur le plan interne que sur le plan international. Il s'agit, enfin, de s'intéresser au régime de la peine, sa détermination par le législateur, son prononcé par le juge et son exécution par le condamné.

DROIT DU SPORT

Cours de Cécile CHAUSSARD

Cours optionnel pour : UE1 UE2 UE3 UE4 UE5

Cours d'introduction aux questions juridiques posées par l'organisation et la gestion des activités sportives : présentation des institutions sportives nationales et internationales (fédérations et ligues, CIO, clubs, etc.) et illustration de quelques thématiques de droit du sport en lien avec l'actualité (contrats des sportifs, lutte antidopage, contentieux sportif, etc.), ceci notamment dans la perspective d'une préparation au Master II « Professions juridiques du sport ».

Ce cours est ouvert à tous les parcours du droit public et du droit privé.

ANALYSE JURIDIQUE DES CRISES INTERNATIONALES

Cours de Raphaël PORTEILLA

Cours optionnel pour : UE1 UE2 UE3 UE4 UE5

Le cours d'Analyse Juridique des crises internationales portera sur l'étude juridique et politique de ce qu'il est convenu d'appeler le "conflit israélo-palestinien".

Après un retour rapide sur la socio-histoire de ce "conflit", le cours s'attachera à analyser les contextes juridiques et politiques qui déterminent les conditions actuelles des Palestiniens (colonisation, occupation, dépendance économique, et pour certains, apartheid) en quête du respect de leurs droits. La situation politique israélienne sera aussi abordée afin de mieux resituer le cadre de réflexion d'une éventuelle sortie de crise, croisant aussi bien les diverses résolutions des Nations-Unies (solution à deux Etats) que d'autres schémas possibles. Le rôle des Nations-Unies, des USA, de l'UE et d'autres acteurs régionaux sera également développé soulignant la complexité extrême de cette situation.

MINEURE

Cours optionnel pour : UE1 UE2 UE3 UE4 UE5

Consulter le livret des UE d'ouverture sur le site de l'ufr : <http://ufr-juridique-economique.u-bourgogne.fr/> dans la rubrique Scolarité/Emploi du temps.
